



LIVRE VERT DU POSTE PEINTURE DE L'ATELIER CARROSSERIE

PARTAGE DE COMPÉTENCES



Ici, nous partageons
les bonnes pratiques éco-responsables

www.livre-vert-carrosserie-sipev.fr

Cyril Azzali
Commercial Comptes Nationaux D.A



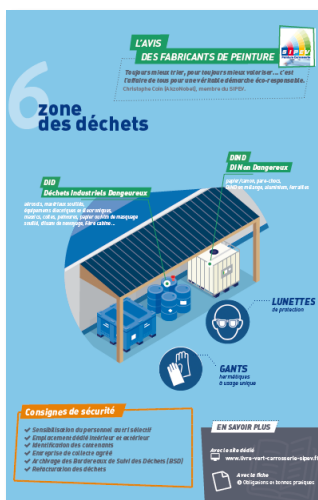
GROUPE
CHIMIREC



La gestion des déchets est un élément clé d'une démarche éco-responsable. Les professionnels de la réparation automobile ont la responsabilité légale (art. L541-2 du code de l'environnement*) d'organiser la collecte, le tri et l'élimination de leurs déchets, dangereux ou non. Pour cela, ils ont l'obligation de travailler avec des organismes agréés depuis le 1^{er} juillet 2012. Pour Cyril Azzali, Commercial comptes nationaux pour le Groupe CHIMIREC, les principaux déchets de l'atelier carrosserie sont de mieux en mieux collectés. Cependant, des axes d'amélioration sont à porter sur les déchets plus spécifiques.

Quelle est la nature des déchets collectés dans l'atelier de carrosserie ?

Tous les déchets de l'atelier, liquides ou solides, sont collectés et en ce sens, doivent être triés : huiles usagées ; filtres à huile ; matériels souillés ; emballages souillés ; aérosols ; liquides de refroidissement ; batteries au plomb ; liquides de frein ; mastics, colles, peintures ; diluants de peinture ; carburants usagés ; dégraissants mécaniques ; pare-brise ; pare-chocs ; cartons ; ferrailles ; DIND (Déchets Industriels Non Dangereux) en mélange.



Quelles sont les bonnes pratiques éco-responsables en matière de tri des déchets ?

Il est obligatoire d'avoir une zone dédiée, située à l'extérieur de l'atelier carrosserie. Cette zone doit être clairement signalisée, facilement accessible, propre et adaptée aux besoins selon le type et le volume des déchets.

La réglementation date de 1975 et la gestion des déchets est inscrite dans le quotidien de la majorité des ateliers de carrosserie. Leurs principaux déchets sont de mieux en mieux collectés mais des axes d'amélioration sont encore possibles, certains professionnels étant encore peu et/ou mal informés. Par exemple, on constate que les aérosols sont encore trop peu collectés.

Comment sont valorisés les déchets de l'atelier peinture-carrosserie ?

Les déchets de l'atelier peuvent être traités, soit dans une logique de valorisation énergétique (élimination des déchets par incinération ou co-incinération), soit en régénérant la matière collectée. CHIMIREC privilégie la valorisation matière. Dans cet objectif, notre groupe se mobilise dans la recherche et le développement de

techniques de traitement limitant les impacts environnementaux et les risques associés à chaque déchet. Les filières de valorisation du groupe et de ses partenaires exploitent des technologies de pointe permettant de valoriser 79,5% des déchets collectés.



Quelles sont les différentes étapes de collecte des déchets ?

La collecte des déchets se fait en quatre grandes étapes :

- **Diagnostic** : les équipes CHIMIREC évaluent les besoins sur site. Ensuite, nous sélectionnons les filières de traitement les plus adaptées à la fois pérennes et économiques. CHIMIREC met en place les moyens logistiques et de stockage en optimisant les dispositifs de tri sélectif. Nous privilégions la valorisation des déchets pour maîtriser les coûts tout en garantissant une performance environnementale optimale.

- **Collecte** : les professionnels gèrent la collecte de leurs déchets en totale autonomie en faisant une demande d'intervention en ligne ou via le formulaire dédié remis lors du diagnostic.

- **Traitement et valorisation** : dès le diagnostic déchets, CHIMIREC propose des solutions techniques de traitement adaptées à la nature des déchets. Ils sont acheminés vers des sites de regroupement, où leur conformité est vérifiée, puis triés par nature. Pour optimiser leur traitement, certains sont pré-traités et expédiés vers les filières de traitement sélectionnées en privilégiant les filières de valorisation (recyclage, valorisation énergétique ou de matière).

Quelle que soit la taille de l'atelier, les étapes de collecte restent les mêmes. Seuls la fréquence des collectes et le matériel mis à disposition peuvent varier, notamment en fonction du type et du volume des déchets.

Quels sont les arguments qui sensibilisent les professionnels sur le tri des déchets ?

Chaque professionnel doit avoir en tête qu'il est responsable des déchets produits par son atelier jusqu'à leur élimination finale. En cas de non-respect de la réglementation, des sanctions pénales* sont prévues (amendes en cas de pollution des sols, peines de prison).

Au-delà des obligations réglementaires, la conscience environnementale prend de l'ampleur et est portée par l'implication de l'ensemble de la filière professionnelle. Elle permet de développer des moyens, les bonnes pratiques, et de gagner en efficacité.

Quels sont vos conseils pour les carrossiers ?

Nous conseillons aux carrossiers de se rapprocher d'un collecteur de déchets agréé, de préférence spécialisé dans leur activité. Il est ainsi à même de leur apporter des conseils et un accompagnement adaptés dans cette démarche environnementale.

Par ailleurs, pour être véritablement efficace avec un impact durable sur l'environnement, la gestion des déchets doit s'intégrer dans une démarche globale d'économie circulaire et durable dans l'atelier. Le tri des déchets est la dernière étape qui sous-entend la mise en place de bonnes pratiques en amont : choix des bons matériaux et produits, limitation de la consommation de produits, nettoyage du matériel...

La clé d'une démarche vertueuse en faveur de l'environnement et d'une gestion efficace des déchets est la formation et l'information, autant des dirigeants que des équipes opérationnelles.

En ce sens le Livre Vert est un excellent outil pratique qui s'intéresse à l'ensemble de l'activité et apportent des solutions sur toutes les étapes. C'est une bonne adresse du Web que je partage dans tout notre réseau d'agences et de nos commerciaux régionaux.

**Art. L541-2 du code de l'environnement : Le producteur est responsable de ses déchets jusqu'à leur élimination finale. En cas de non-respect du cadre législatif, il encourt une amende de 75 000 euros maximum et une peine de prison pouvant aller jusqu'à 2 ans.*

En savoir plus : www.chimirec.fr

Fiche du Livre Vert : [Gestion des déchets : obligations et bonnes pratiques](#) (rubrique « Atelier »)

Le Livre Vert du poste peinture de l'atelier carrosserie a été créé par le Groupement Peinture Carrosserie du SIPEV (Syndicat des Industries des Peintures, Enduits et Vernis affilié à la FIPEC) en partenariat avec le CNPA, la FEDA, la FNA et le GARAC. Cet outil d'aide donne des pistes pour généraliser les bonnes pratiques éco-responsables dans l'atelier. Infos réglementaires et techniques, conseils, partage d'expériences, sa forme et son contenu ont été conçus pour un usage pratique par les chefs d'entreprise, les chefs d'atelier, le personnel technique de l'atelier carrosserie, le corps enseignant et les futurs professionnels.

En savoir plus : www.livre-vert-carrosserie-sipev.fr

